

PRÉFET DU JURA

Service départemental d'incendie et de secours
du Jura

**Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

ARRÊTÉ N° 2015 - 183

OBJET : Arrêté fixant la liste annuelle d'aptitude opérationnelle des personnels de la Cellule Mobile d'Intervention Chimique du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles :
- L 1424-1 à 1424-50 codifiant la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 modifiée relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
- R 1424-1 à R 1424-55 codifiant le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 modifié relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours ;
- VU l'arrêté ministériel du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;
- VU l'arrêté préfectoral modifié du 19 février 2010 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura ;
- VU l'arrêté n° 2012-1186 du 4 décembre 2012 modifié portant règlement intérieur du SDIS du Jura ;
- VU l'arrêté du 8 juillet 2013 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet du Jura à Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical et ont participé aux entraînements annuels collectifs ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} La liste d'aptitude opérationnelle des conseillers techniques risques chimiques, chefs de CMIC, chefs d'équipe intervention, équipiers intervention, chefs d'équipe reconnaissance et équipiers reconnaissance de la Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC) du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée comme suit :

Degré de spécialisation	CIS d'appartenance	Prénom NOM
Chefs de CMIC	DD SIS	Damien FREDY
	DD SIS	Nicolas MARILLET
	DD SIS	Christophe ROUCOULE
	CHAMPAGNOLE	Thibaut NIDERLENDER
	DOLE	Gérard GINET
	SAINT-CLAUDE	Philippe MOUREAU
Chefs d'équipe intervention	CHAMPAGNOLE	Jérôme GUYON
	CHAMPAGNOLE	Vincent ROLET
	CLAIRVAUX les LACS	Benoît GAILLARD
	DD SIS	Vincent DAVIOT
	DD SIS	Jérôme GUYON
	DOLE	David AYMARD
	DOLE	Jean-Michel BLATEYRON
	DOLE	Christophe BIGUEUR
	DOLE	Stéphane BONOLIS
	DOLE	Emmanuel CADOT
	DOLE	Emmanuel DAVI
	DOLE	Romain DEDENON
	DOLE	Alexandre DELACROIX
	DOLE	David FERRINI
	DOLE	Aurore GELEY
	DOLE	Jérôme GINET
	DOLE	Ludovic GINET
	DOLE	Arnaud MAGGIOTTO
	DOLE	Didier PRINCE
	DOLE	Franck PROST
	DOLE	Alexandre RAGOT
	DOLE	Martial VANNIER
	DOLE	Jérémy VILLARD
	LONS LE SAUNIER	Lionel AMIOT
	LONS LE SAUNIER	Gérald AZZI
	LONS LE SAUNIER	Jean-Yves BARIOD
	LONS LE SAUNIER	Nicolas BOURBON
	LONS LE SAUNIER	Hervé BULLY
	LONS LE SAUNIER	Ferjeux BUNOD
	LONS LE SAUNIER	Vincent CHARRIERE
	LONS LE SAUNIER	Hervé GROS
	LONS LE SAUNIER	Pierre LAURIOT
	LONS LE SAUNIER	Sylvie MAUBLANC
	LONS LE SAUNIER	Lionel MOUGIN
	LONS LE SAUNIER	Jean-Michel REYBIER
	LONS LE SAUNIER	Mickaël RIVOIRE
	LONS LE SAUNIER	P.E. SOULARD-LEGER
	LONS LE SAUNIER	Thierry TISSOT
	LONS LE SAUNIER	Franck TOUILLIER
	LONS LE SAUNIER	Jean-Maurice TOURNIER
	LONS LE SAUNIER	Fabien VINCENT
	LONS LE SAUNIER	Frédéric WAUQUIER
MONT-SOUS-VAUDREY	Christophe BRUEY	
SAINT-CLAUDE	Pascal LAKOWSKI	
SAINT-CLAUDE	Jean-Paul PICARD	
SAINT-CLAUDE	Sylvain MORA	

Chef équipe reconnaissance	CHAMPAGNOLE	Lilian CUYNET
	DD SIS	Patrick BAYARD
	DOLE	Laure CRETIN
	DOLE	Stéphane PARIS
	DOLE	Michel LADANT
	DOLE	Cyril LECOINTE
	SAINT-CLAUDE	Pascal CAPELLI
	SAINT-CLAUDE	Michel COCU
	SAINT-CLAUDE	Hervé DOUVRE
	SAINT-CLAUDE	Jean-Marc DOUVRE

- Article 2** Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et participer aux actions et missions spécifiques en fonction du référentiel risques chimiques et biologiques ;
- Article 3** Le Capitaine Gérard GINET est désigné Conseiller Technique Départemental du DD SIS pour les risques chimiques et biologiques ;
- Article 4** L'arrêté préfectoral n° 535 du 28 mai 2014 fixant la liste annuelle d'aptitude opérationnelle des personnels de la Cellule Mobile d'Intervention Chimique du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura est abrogé ;
- Article 5** Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Besançon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notifications et publications ;
- Article 6** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du SDIS.

Fait à Montmorot, le 21 JAN. 2015

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Jura,



Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE